

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Sélestat-Erstein
COMMUNE DE BOLSENHEIM

Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal

Séance du Lundi 28 septembre 2020

Sous la présidence de M. Patrick GIRARD, Maire

L'an deux mille vingt, le vingt-huit du mois de septembre, en raison des normes sanitaires, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle communale, à huis-clos, sous la présidence de Patrick GIRARD, Maire.

<i>Date de convocation :</i>	<i>Date d'affichage :</i>	<i>Nombre de conseillers :</i>
<i>14/09/2020</i>	<i>14/09/2020</i>	<i>En exercice : 15</i>
		<i>Présents : 12</i>
		<i>Votants : 12</i>
		<i>Pouvoir : 0</i>
		<i>Absent : 3</i>

Membres excusés : Rachel MEYER-HUYARD – Christa KIST-HILBOLD – Sébastien POPOVITCH

Objet : Intervention de l'archiviste itinérant

Le Maire informe qu'après les élections municipales, il convient d'établir le récolement des archives, prévu par l'arrêté interministériel du 31 décembre 1926. C'est un acte réglementaire obligatoirement effectué à chaque renouvellement de municipalité, y compris quand le maire sortant est reconduit dans ses fonctions. Le maire est civilement et pénalement responsable de l'intégrité et de la conservation des archives dont il est dépositaire ; le récolement a donc pour objectif de décharger le maire sortant de ses responsabilités et de les transférer au nouveau maire, ce qui se matérialise par la rédaction et la signature d'un procès-verbal dit de récolement. Son établissement est recommandé pour les établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats mixtes.

Le Maire informe les membres du Conseil municipal que pour établir le récolement, le Service des archivistes itinérants du Centre de gestion propose une intervention **d'une journée**.

Le Maire informe que pour l'exercice 2020, les frais d'intervention sont de 320 € par jour.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la mise en place d'une convention avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour la mise à disposition d'un archiviste itinérant pour environ 1 jour

AUTORISE le Maire à signer les actes afférents

Les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2020.

Publication faite et transmission à la sous-préfecture le 29/9/2020

Le Maire,
Patrick GIRARD